

Montréal, Siège de l'OACI le 26 septembre 2016

Allocution du ministre des travaux publics transports et communications de la
republique d'haïti au forum mondial de l'aviation civil (iwaf 2016)

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord, en ma qualité de Ministre des Travaux Publics, Transports et Communication de la République d'Haïti, à remercier particulièrement **Mr OLIMUYIWA BERNARD ALIU** et Madame **FANG LIU** respectivement Président du Conseil et Secrétaire Générale de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) pour l'invitation qui m'a été adressée afin de prendre part aux discussions de ce jour, en cette auguste assemblée. Je profite de l'occasion pour saluer l'ensemble du Secrétariat de l'IWAF, les Représentants des pays membres de l'OACI, les hauts cadres de l'aviation civile, les participants venus de tous horizons techniques et économiques, ainsi que la délégation haïtienne qui m'accompagne à cet éminent forum.

Me référant à la conclusion du premier forum, nous avons en Haïti effectivement compris que l'aviation a un impact significatif sur le développement des États. Elle apporte sa contribution au développement du tourisme et du commerce tout en générant des bénéfices favorables à la création d'emplois et à la diminution de la pauvreté. Mais, tout ceci ne peut devenir une réalité qu'à travers une connectivité réelle qui doit être d'abord régionale, en tenant compte bien sûr, des spécificités de chaque État en particulier, avant de s'orienter vers le marché du transport aérien international.

De par sa position géographique et son appartenance à l'Association des États de la Caraïbe, Haïti adhère à l'Accord sur le Transport Aérien de l'AEC : Unir la Caraïbe par voie aérienne et

maritime en offrant un service de transport aérien efficace, rentable à des tarifs raisonnables tout en renforçant la sécurité et la sûreté des avions.

La connectivité étant devenue une priorité étatique, de gros efforts ont été consentis en ce sens par les autorités haïtiennes pour sensibiliser et conscientiser toutes les parties prenantes évoluant dans le secteur du transport aérien.

La population haïtienne est estimée à 11 Millions d'habitants avec 3 millions d'expatriés répartis en Amérique du Nord, en Europe et dans les Caraïbes.

Le Transport aérien international en Haïti peut se résumer ainsi :

- Un nombre de survol par année de 31.000;
- Un nombre de mouvements par année de 22.000;
- Un nombre de passagers entrant-sortant transportés par année de 1.400.000;
- Une dizaine de lignes aériennes de 1^{er} niveau ;
- Une demi-douzaine de lignes régionales ;
- Un taux de croissance annuelle de plus de 10%.

**Monsieur le Président du Conseil, Madame la Secrétaire Générale,
Représentants des pays membres de l'OACI,
Distingués Invités,**

Pour le gouvernement haïtien, la **Modernisation**, la construction et la rénovation de la plupart des installations aéroportuaires sont des chantiers prioritaires pour le pays. L'aéroport international Toussaint Louverture de Port-au-Prince, la capitale d'Haïti, est en pleine reconstruction et est conçu pour recevoir 2.5 millions de passagers d'ici quatre ans, alors que celui du Cap-Haïtien, la deuxième ville du Pays, également en chantier, n'a pas encore atteint le degré de développement attendu. Les aéroports d'autres villes importantes attendent encore les financements nécessaires, soit pour l'achèvement des travaux en cours, soit pour lancer de nouveaux chantiers. D'ores et déjà, nous disons à la communauté des affaires,

que nous attendons, les bras ouverts, tous ceux qui seraient intéressés à investir en Haïti et opérationnaliser certaines de nos installations aéroportuaires dans le cadre d'un partenariat public privé. Toutes les dispositions sont prises pour que ces installations soient réalisées en respectant les SARPS (Standard and Recommended Practices).

Suite aux recommandations de l'USOAP (Universal Safety Oversight Audit Programme) qui, en décembre 2012, avait réalisé un audit sur le transport aérien en Haïti, tout un train de mesures d'importance à court, moyen et long terme ont été prises pour solutionner le Problème grave de Sécurité (PGS) et résoudre les déficiences dans les domaines de surveillance en matière de sécurité. Parmi ces mesures, nous pouvons citer : La publication d'un site web où figurent les nouveaux règlements de l'aviation civile, la campagne de relevés d'obstacles dans le voisinage des aéroports précédant la publication de nouvelles procédures GNSS (Global Navigation Satellite System), l'implantation de nouvelles radiobalises sur les aéroports. Nous sommes très conscients qu'il faut que la capacité de surveillance de l'aviation civile haïtienne soit bien établie, suivant les normes et les pratiques recommandées de l'OACI, pour que les compagnies régionales certifiées localement puissent continuer à offrir leurs services.

Malgré l'ensemble des mesures suscitées, certaines difficultés restent encore à surmonter et nous exhortons l'OACI à renforcer chez nous sa collaboration coutumière pour nous accompagner en vue d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Depuis juillet 2016, Haïti a signé un agrément avec le bureau de la Coopération Technique de l'OACI en vue de supporter les frais de mission qu'un groupe de travail constitué par des membres du bureau régional, de CASSOS (Caribbean Aviation Safety and Security Oversight System), de ACSA-COCESNA (Corporation Centroamericanas de Servicios de Navegación Aérea) et des cadres techniques de l'OFNAC-Haïti, en vue de résoudre les problèmes graves de sécurité (SSC-OPS/1).

L'une de nos priorités actuelles est la mise en place d'une structure capable de procéder à la certification des opérateurs aériens. Dès lors, les opérateurs locaux auront la possibilité d'exploiter certaines destinations de la région caribéenne et renforcer la connectivité régionale.

D'un autre côté, nous continuons à travailler afin d'améliorer la capacité de surveillance des autres champs de l'aviation particulièrement celui de la Navigation Aérienne.

Je vous remercie tous de votre attention.

Montréal, le 26 Septembre 2016.

Jacques Evelt EVEILLARD, Ing.

Ministre des Travaux Publics,
Transports et Communications.
République d'Haïti